

Un premier rapport de l'Église italienne sur les violences sexuelles

Le document fait mention de 89 cas recensés dans les paroisses depuis 2019. Il est vivement critiqué par les associations de victimes

ROME - correspondant
L'Église italienne parle d'un premier pas prometteur. Les défenseurs des victimes d'agressions sexuelles y voient un geste tardif et insuffisant. Jeudi 17 novembre, la conférence épiscopale italienne (CEI) a publié les résultats d'une première étude sur les violences sexuelles commises en son sein. Mis en avant comme un gage de bonne volonté par les autorités ecclésiastiques dans un pays où le sujet est cantonné aux marges du débat public, le rapport intitulé «*Protezione, prevenzione, formazione*» fait mention de 89 cas recensés dans les paroisses italiennes depuis 2019.

Sa teneur est toutefois jugée lacunaire et sa méthodologie contestable par Rete (Brescia) (Brescia Abusi), la principale association de défense des victimes d'actes pédocriminels commis par des représentants du clergé. Son pré-

sident, lui-même une ancienne victime, Francesco Zanardi, 51 ans, l'a qualifié de «*insuffisant et honteux*». Ludovica Eugenio, de la Coordination contre les abus dans l'Église catholique ItalyChurchToo, a déploré pour sa part un «*refus d'appréhender la question de front d'un point de vue systématique*».

«*Photographie*» floue

Publié la veille de la Journée nationale de prière pour les victimes et les survivants d'abus, le rapport, qui recense les activités des structures mises en place dans les diocèses italiens pour traiter de la question des violences sexuelles, fait suite aux annonces formulées après son diffusion en mai à la présidence de la CEI, par l'archevêque de Bologne, Matteo Maria Zuppi. Si ce dernier, proche du pape François, s'était alors voué à «*ne pas rester silencieux face à tant de souffrance*», il a toujours rejeté l'idée d'une com-

mission indépendante sur le modèle de la Cisse française, qui a rendu son rapport en octobre 2021 et dont il a critiqué les méthodes statistiques.

Mr Zuppi avait alors évoqué deux axes de recherches devant être menés sur la base des données recueillies uniquement au sein de l'Église et sur une période limitée. Seuls les cas remontés entre 2001 et 2020 au dicastère pour la doctrine de la foi, un département du Vatican, devaient être pris en compte, parallèlement à ceux recensés au sein des structures d'écoute pour les victimes mises en place par l'Église elle-même en Italie depuis 2019. Le rapport présenté jeudi par Lorenzo Ghizzoni, archevêque de Ravenne et président du service national de la CEI pour la tutelle des mineurs, porte uniquement sur ces derniers. Inévitablement, selon ses termes «*une première photographie*», qui paraît cependant à la fois floue et mal cadrée. Conflés à

des chercheurs de la section de Plaisance de l'Université catholique du Sacré-Cœur, les travaux ont été menés sur la base de données fournies par seulement 198 des 242 diocèses italiens. Les 89 cas d'abus enregistrés depuis 2019 cités dans le rapport ne proviennent d'ailleurs que de 30 des 90 centres d'écoute, par ailleurs mis en place par les autorités ecclésiastiques de manière très hétérogène sur le territoire durant la période concernée. Les représentants de l'Église italienne ont aussi répété que 63 dossiers avaient été ouverts au niveau du Vatican concernant des violences sexuelles recensées en Italie au cours des deux dernières décennies. La date de publication de la deuxième étude sur ce sujet reste cependant incertaine, de même que la nature des «*centres de recherches indépendants*» censés la mener. Concernant les «*auteurs présumés*» des agressions enregistrées

dans les diocèses italiens et qui sont au nombre de 68, le rapport de la CEI s'est limité à évoquer de «*nébuleux*» parcours de réputation et de conversion. Il n'est nullement question de signaler aux autorités judiciaires. «*Nous ne voulons pas nous substituer aux forces de l'ordre ou à la magistrature*», a indiqué M^r Ghizzoni.

«*Pression internationale*»

Le concordat qui lie l'État italien au Vatican garantit en effet le droit des évêques à ne pas dénoncer les faits dont ils ont connaissance, les cas étant traités dans l'ombre de procès canoniques ou d'arrangements privés avec les victimes. Quant à la presse nationale, elle évite, à quelques exceptions, d'aborder de front le sujet. «*La multiplication d'études sérieuses dans plusieurs pays européens a créé une pression internationale qui force l'Église italienne à réagir mais la teneur de ce premier rapport montre qu'elle entend li-*

miter la transparence et garder le contrôle de l'information», affirme Federico Torsi, journaliste d'investigation, auteur d'une enquête au long cours sur les violences dans l'Église, lancée avec le quotidien *Domenica*. Pour l'historienne Lucrezia Scarratta, coautrice de l'ouvrage *Agnes Dei* (Solierino, 2022, non traduit) sur les violences sexuelles du clergé italien, ce rapport de la CEI, qu'elle qualifie de «*honteux*», relève d'un «*jeu de rôle destiné à faire croire que l'Église même enquêtera alors qu'elle veut à tout prix maintenir son grand silence terrifié sur la question*». De fait, avec son champ de recherche limité et ses précautions méthodologiques, il ne livre qu'un minuscule coin du voile qui masque les contours d'un continent de souffrance largement invisible, que la justice des hommes ou les outils de la statistique ne font encore qu'effleurer. ■

ALLAN KAWAL